Préparons l'avenir

IMAGINONS ENSEMBLE LE CŒUR DE MAGUDAS !

Réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc

Atelier de concertation du 8 octobre 2026

Compte-rendu



Cr : Agence Eker

CONTEXTE DE LA CONCERTATION

Bordeaux Métropole organise une concertation sur le projet de réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc à Saint-Médard-en-Jalles.

CONTEXTE DE LA CONCERTATION

Bordeaux Métropole organise une concertation sur le projet de réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc à Saint-Médard-en-Jalles.

La concertation, ouverte à partir du **10 septembre 2026,** s'adresse à tous : riverains, habitants et usagers du quartier, cyclistes, piétons, automobilistes, etc. Elle s'organise en 3 phases, pour nourrir le projet durant toute son élaboration :
• **Phase 1 (septembre-octobre 2026)** : comprendre les attentes et les besoins.
• **Phase 2 (novembre 2026) :** échanger autour des scénarios d'aménagement
• **Phase 3 (Début 2027) :** partager et ajuster les études préliminaires qui affinent le projet

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- Diffuser le même niveau d'information que pendant la réunion publique,
- Approfondir les sujets travaillés pendant les premiers temps participatifs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

08 10 2026

Grange de Magudas

10 participants



Cr : Agence eker

Après la réunion publique d'ouverture de la concertation du 24 septembre 2026 et les 3 temps d'approfondissement organisés dans l'espace public le 30 septembre, un atelier a eu lieu le 8 octobre à la Grange de Magudas.

Après un rappel du contexte et des enjeux du projet et une présentation des résultats des temps participatifs précédents, l'atelier a pris la forme d'échanges entre participants, élus et techniciens. Les réponses apportées en séance par la Ville et Bordeaux Métropole sont signalées comme telles.

LES ENSEIGNEMENTS L'ATELIER

La continuité cyclable et le tracé de la voie verte en question

Les participants s'interrogent sur les continuités cyclables du projet : il n'existe pas de piste cyclable sur le giratoire pour rejoindre la Poudrerie, ni de liaison identifiée vers le centre de Saint-Médard-en-Jalles. Une continuité par le chaucidou depuis la rue Pierre Hugon est évoquée. Ce tracé est en cours de réflexion : le plan vélo sur l'ensemble de la commune de Saint Médard en Jalles sera présenté lors de la prochaine réunion et sa version informatique transmise en même temps que le présent compte rendu.

Le choix de l'avenue est lui-même questionné : pourquoi ne pas passer par la rue Maurice Chevalier ? Sur la place, les participants demandent pourquoi la voie verte ne passerait pas par les voies qui l'entourent, sans la couper. La Ville et Bordeaux Métropole rappellent que le passage de la voie verte par l'avenue est un invariant du projet déjà acté.

Au croisement entre l'avenue et la rue Denis Papin et l'avenue, la question de la priorité entre vélos et voitures est posée. La Ville indique qu'aujourd'hui les voitures sont prioritaires aux croisements avec les voies vertes sur l'ensemble de la commune, mais qu'une réflexion est engagée pour donner la priorité aux vélos, sauf aux croisements dangereux. Pour ce croisement; il est trop tôt pour en parler précisément car l'étude prévoit une sécurisation de ce carrefour.

L'avenue : ralentir la circulation sans créer de nouvelles nuisances

La sortie du jardin de poche sur l'avenue fait débat : elle pose aujourd'hui un enjeu de sécurité, mais la voie verte pourrait demain créer un espace tampon.

Les participants craignent qu'un rétrécissement de la chaussée accentue la dangerosité du virage, pour les camions. Bordeaux Métropole indique que les convois exceptionnels ne pourront pas être déviés, mais qu'un arrêté de la Ville pourra flécher les camions, sauf ceux effectuant des dessertes locales, vers d'autres axes, avec l'objectif de réduire le trafic des poids lourds de transit sur l'avenue de Martignas. Une éventuelle réduction du jardin de poche pour le passage de la voie verte n'est pas encore tranchée.

Pour les piétons, il y aura également un trottoir le long de l'avenue, sur le côté opposé à la voie verte.

Pour la traversée piétonne, la Ville indique vouloir travailler sur des plateaux : vélos et piétons restent à la même hauteur, ce sont les voitures qui montent. La Ville souhaite ainsi ralentir la vitesse, rendre la voie moins attractive et reporter la circulation sur des voies plus rapides. À la crainte de nuisances comparables à celles des ralentisseurs, il est répondu qu'un plateau fait moins de bruit et qu'une réflexion sera menée sur les matériaux.

Un participant demande s'il est possible de supprimer l'un des deux passages piétons distants de 20 m et s'il faudra élargir le pont pour faire passer la voie verte. La Ville et Bordeaux Métropole indiquent que les études répondront à ces questions.

Les arrêts de bus : un positionnement à préciser

L'arrêt au droit de la boulangerie sera maintenu ; celui situé rue Denis Papin sera basculé sur l'avenue de Martignas et rapproché de l'existant et proche de la place Georges Blanc. Son positionnement exact n'est pas déterminé. Les participants craignent que deux bus arrêtés face à face bloquent l'avenue et aggravent les bouchons.

Hors réunion : En octobre 2026, il est noté environ 40 voyageurs en montée par jour sur l'arrêt « Village de Magudas » sur la ligne 71.
Il y a également 4 enfants inscrits sur la ligne S14 (=collège d'Hastignan) qui habitent aux abords des arrêts Village de Magudas.

La place Georges Blanc : Circulation et stationnement

Un consensus se dégage parmi les personnes présentes sur la mise en sens unique de la circulation autour de la place G Blanc, dans le sens Gay Lussac vers l'avenue de Martignas, présenté comme le seul possible. Cette mise en sens unique pose cependant la question de l'accessibilité et la visibilité des commerces. Les participants appellent à la vigilance sur l'accès au stationnement, et suggèrent une entrée de parking directement depuis l'avenue.

Le stationnement semble devoir rester très proche des commerces, et pas seulement sur la rue Gay-Lussac. Une attention particulière est cependant renouvelée sur le stationnement sauvage dans le carrefour devant la pharmacie, qui crée une situation dangereuse. Le covoiturage pourrait en revanche être déplacé du parking central vers la rue Gay-Lussac, dans une logique de modulation des usages des parkings. Il est demandé de vérifier si les usagers du bus du Laser Mégajoule sont des habitants de Magudas ou s'il s'agit d'un opportunisme d'autocariste qui a trouvé ici un lieu d'arrêt facile.

La possibilité d'une terrasse directement devant le bar est évoquée, sur le trottoir ou sous les arbres, quitte à reculer le stationnement pour lui laisser de la place. Cette proposition entre en contradiction avec la volonté de maintenir le stationnement au plus près des commerces.

Sur le foncier, à la demande d'un participant, il est confirmé en séance que les parkings du terrain de boules sont sur un terrain de Bordeaux Métropole, et que la friche appartient à la Ville, qui pourra la céder à Bordeaux Métropole.
Cf plan en annexe et présenté lors de l'atelier

Les usages de la place : des espaces intergénérationnels et ouverts

Des participants relèvent que les adolescents et les jeunes adultes n'ont pas grand-chose pour eux dans le quartier. Ils proposent une zone de jeux pour les adolescents, avec une table d'échecs et une table de ping-pong permanentes, en restant attentifs aux nuisances pour les riverains. Ils distinguent deux groupes de jeunes, ceux qui veulent se cacher et ceux qui veulent se réunir, ces derniers ayant besoin d'un espace pour se retrouver.

Sur la fréquentation nocturne, l'idée d'un espace clos est écartée, car il attirerait d'autant plus les jeunes le soir : les participants évoquent un lieu ouvert, pensé de manière

intergénérationnelle. Il est rappelé que les parcs de Saint-Médard sont fermés le soir, sauf ceux du Thile et de Bourdieu.

Sur la question d'un marché sur la place, la Ville indique que les expériences passées invitent à la prudence : un test de food truck n'a pas pris à Magudas et un stand de marché s'est arrêté. Le camion à pizza fonctionne en revanche bien, il utilise le parking de la boulangerie après sa fermeture. Les food trucks restent jugés intéressants, mais la crainte d'un manque de clients demeure. Un marchand d'huîtres, comme à Pessac, est suggéré.

La place a déjà accueilli des événements : le banquet de l'Escale et, autrefois, la fête de la musique, qui rendait le quartier plus visible pour les personnes extérieures à Magudas. Un participant s'interroge sur la manière de faire sentir une unité entre l'Escale et la place, comme un cœur de ville.

La possibilité d'installer une fontaine pour couvrir les bruits de la route, ou du moins permettre de se focaliser sur autre chose est évoquée.

L'identité de village et la mémoire agricole et lavandière de Magudas

Les participants tiennent à ce que le quartier garde son côté village. Ils notent que Magudas n'est pas identifié comme faisant partie de Saint-Médard-en-Jalles et l'un d'eux souhaite que l'on parle du « village de Magudas ».

Une élue souligne le rôle de la ferme Monchany, l'une des dernières exploitations de la commune, qui reste le dernier lieu rappelant le caractère champêtre et pastoral de Magudas.

La mémoire du quartier pourrait être valorisée : la valorisation de la croix sur la place, la remise en place d'un lavoir et l'installation d'un grand panneau racontant l'histoire du quartier et des lavandières sont évoqués.

La mise en place d'un parcours Terra Aventura sur le village est également évoquée comme un levier possible de valorisation de la mémoire. Il est rappelé qu'un jeu de piste avait été créé et qu'un film a été réalisé sur le ruisseau.

Le ruisseau : un espace à révéler

Quand l'eau stagne à cause du trop faible débit, le ruisseau dégage de mauvaises odeurs.

L'idée d'un lavoir sur le fossé de Magudas est avancée. Les participants proposent un marquage, voire une variation du revêtement, pour rappeler la proximité du ruisseau et matérialiser son cheminement. La Ville indique avoir un projet de promenade le long du ruisseau, à long terme.

SUJETS HORS PÉRIMÈTRE DU PROJET

Traversée du ruisseau

Hors du périmètre du projet, plusieurs franchissements du ruisseau sont relevés comme à reprendre. En sortant des Sablons, faute de pont, les enfants posent ainsi des planches pour traverser. La Ville indique en avoir conscience et prévoit de petits ouvrages en bois dans l'axe des venelles vers le terrain de foot, dans le cadre du réaménagement des Sablons.
Certains regrettent également que le chemin et le petit pont, derrière la pharmacie, qu'empruntaient les enfants pour aller à l'école ne soient plus entretenus.

Vocation du Terrain Aquitanis, angle avec la rue du Commandant Charcot

Il est rappelé que le terrain d'Aquitanis est inconstructible et est en cours de plantation. Son seul usage possible serait d’accueillir du stationnement. Les participants proposent d'y déplacer un arrêt de bus, en bordure de parcelle, et de déplacer l'autre en face de l'ancien : la proposition sera étudiée lors des études techniques. L'idée de lui donner une vocation de jardin ou de verger est notée par la Ville comme une piste de réflexion.
Bordeaux Métropole indique qu’il s’agit d’une parcelle privée et à ce stade, il n’est pas prévu son acquisition

L'entretien du quartier

Les participants relèvent un manque d'entretien des pelouses à Magudas. À l'angle des rues Denis Papin et Robespierre, ils s'interrogent sur le nettoyage des trottoirs, effectué d'un seul côté (trottoir sud).

ÉTAPES À VENIR

Une fois la phase 1 terminée, l'ensemble des contributions citoyennes recueillies seront analysées de manière équivalente dans un document. Celui-ci sera communiqué au bureau d'études chargé de la réalisation du « programme » et sera partagé également avec les élus pour les éclairer dans leurs arbitrages, concernant les suites à donner au projet.

La phase 2 de la concertation permettra d'échanger sur les scénarios d'aménagement étudiés dans l'objectif d'élaborer un programme final.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les informations concernant le projet et la participation citoyenne sont disponibles sur participation.bordeaux-metropole.fr.

Vous y trouverez également le support de présentation de la réunion.